



GROUPE SACPA

# PROCEDURE D'APPEL ET DE DECLENCHEMENT D'INTERVENTION

RESERVEE AUX COLLECTIVITES LOCALES CLIENTES  
ET AUX DONNEURS D'ORDRE

## CENTRE ANIMALIER DE RATTACHEMENT:

Saint Aubin de Blaye - 5 Terrier les Pageots - 33820 St Aubin de Blaye - Tel: 05 57 58 25 46 - [saintaubin@sacpa.fr](mailto:saintaubin@sacpa.fr)

Responsable du Centre: Thierry CAPDEGELLE

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC:

Lun-Ven: 9h-12h / 13h-17h

## COMMENT FONCTIONNENT NOS SERVICES ?

1



### Divagation des animaux sur la voie publique

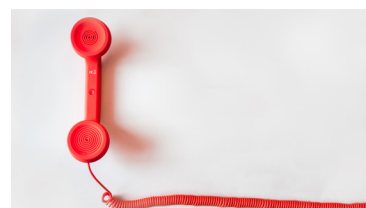
- Errants, dangereux ou blessés
- Ramassage des animaux morts  
(n'excédant pas 40Kg.)

2



Les services habilités par la  
mairie contactent nos services  
directement

3



L'appel est enregistré par nos  
équipes qui déclenchent  
l'intervention.

Cette procédure est **exclusivement réservée** aux collectivités locales conventionnées et aux services donneurs d'ordres habilités par les communes (exemple : Police, Gendarmerie, pompiers, élus, DDPP)

## NOUS CONTACTER POUR UNE INTERVENTION

Durant les horaires d'ouverture de la fourrière:  
05 57 58 25 46

En dehors des horaires d'ouverture de la fourrière  
06 30 27 57 93

**(Numéro d'astreinte confidentiel)**

**Un technicien prend en compte votre appel.**

**Nous vous remercions de lui donner toutes les informations nécessaires à l'intervention :**  
*Nom, fonction, numéro de téléphone, adresse du lieu de l'intervention,  
si possible type et nombre d'animaux à prendre en charge.*

Si le technicien est déjà en ligne, **merci de laisser vos coordonnées  
téléphoniques ainsi que votre nom dans votre message.**

**Merci de diffuser cette note aux services habilités à nous solliciter.**